

Adresse de la section de Marat, lors de la séance du 7 prairial an II  
(26 mai 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la section de Marat, lors de la séance du 7 prairial an II (26 mai 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 20-21;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1976\\_num\\_91\\_1\\_13416\\_t1\\_0020\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13416_t1_0020_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

cesserons pas de surveiller les ennemis de la liberté qui, malgré toutes leurs scélératesses ne sauraient empêcher qu'il ne soit vrai de dire : Les français ont juré de vivre libres ! ils le seront car ils ont aussi juré de garder à la vertu un amour éternel !

Vive la liberté ! Vive la République, une et indivisible » (1).

g

[L'ORATEUR de la sect<sup>e</sup> du fg de Montmartre.]

« Législateurs,

La section du faubourg Montmartre vient dans votre sein partager avec vous les douces émotions que nos cœurs ont ressenties à l'heureuse nouvelle que deux des représentants du peuple ont échappé à la fureur des assassins. C'est en vain que nos lâches ennemis emploient les moyens les plus affreux pour troubler la félicité que nous assure un gouvernement fondé sur des principes éternels; c'est en vain qu'ils fanatisent des monstres faibles et crédules pour servir leurs détestables complots. Ce Dieu de justice qu'ils ont toujours outragé et que vous servez si bien saura vous garantir des maux dont ils veulent nous accabler. Que les conspirateurs apprennent encore que les secousses que nous avons éprouvées depuis la révolution n'ont fait qu'alimenter notre courage abattu sous le seul despotisme. Oui ! Législateurs, les grands principes qui dirigent nos travaux ne cesseront d'animer le courage des patriotes qui veilleront plus que jamais à votre sûreté, mais, Citoyens, si nous remplissons envers vous cette tâche honorable, n'oubliez pas votre devoir envers vos défenseurs en exposant indirectement des jours qui sont notre propriété la plus chère, et que nous défendrons comme le plus beau présent du ciel.

Reparaissez ici, compagnez généreux des travaux civiques de nos libérateurs pour prix de vos travaux, entendez nos serments qui sont de mourir en vous servant.

Et toi, Dieu de justice qui commande à la nature, toi qui du haut de ton empire contemples notre amour pour la vertu, répands sur les enfants de la patrie cet esprit d'union, de la chute des rois terrible avant-coureur.

Vous aussi, peuple qui m'entendez, unissez-vous à ma faible voix ! Que vos transports d'allégresse soient pour nos législateurs un nouveau gage de l'amour des Français et pour prix de leur attachement, qu'ils restent à leur poste » (2).

h

[L'ORATEUR de la sect<sup>e</sup> du Panthéon français.]

« Citoyens, Législateurs,

Lorsque la représentation nationale est menacée, le peuple entier est menacé lui-même, car ses représentants et lui ne font qu'un.

(1) C 306, pl. 1156, p. 19, signé GELLÉ (vice-présid.), CARDY (secrét.), AUBERT (secrét.-adj.); Mon., XX, 566.

(2) C 306, pl. 1156, p. 18, signé HERVET (présid.); Mon., XX, 566.

La section du Panthéon français a frémi comme vous du coup qu'un infâme assassin vouait porter à deux de vos collègues. Elle veut partager avec vous la joie qu'elle éprouve en voyant que l'Être Suprême a veillé sur des jours précieux à la chose publique.

Qu'ils sont vils les ennemis de la liberté. Tandis que le peuple français met la vertu à l'ordre du jour, ils y mettent la scélératesse et la perfidie. Crimes publics, crimes privés, voilà les crimes dont ils attendent un triomphe éphémère. Sur le champ de bataille, à peine osent-ils nous regarder en face, tout leur courage consiste à s'envelopper des ténèbres de la nuit, des voiles de la trahison, et à porter traiteusement leurs coups dans l'ombre. Qu'ils sachent donc ces aveugles ennemis de la République que le règne du crime est passé, que tous leurs efforts seront vains et qu'ils ne feront qu'ajouter s'il se peut à notre haine pour la tyrannie. Qu'ils sachent que chacun de leurs crimes centuple nos vertus ! N'ont-ils pas une preuve frappante dans notre conduite à la mort de Marat et de Lepelletier ? et dernièrement encore dans le dévouement sublime de ce citoyen qui, s'est sacrifié tout entier pour un représentant du peuple.

Législateurs, l'issue de ce dernier complot offre un heureux présage; le génie de la liberté couvrira désormais de son égide ses incorruptibles défenseurs. L'anglais et l'autrichien ne peuvent plus nous opposer, soit au dedans, soit au dehors que les accès impuissants de la rage ou du désespoir. Mais dussent-ils avoir encore quelque apparence de succès, les républicains sont debout et les citoyens de la section du Panthéon français ont juré de vous entourer en masse et de faire à chaque représentant du peuple un rempart de leurs corps » (1).

i

[L'ORATEUR de la sect<sup>e</sup> de Marat.]

« Législateurs,

La section de Marat, profondément indignée à la nouvelle de l'attentat horrible médité contre deux représentants du peuple,

L'Être Suprême, n'en doutons pas, les a réservés des coups dirigés contre eux.

Citoyens représentants, hommes courageux et plein d'énergie, vous que la mort ne peut effrayer parce que vous avez sacrifié votre existence à la patrie et au bonheur du genre humain, jouissez du prix de vos vertus, de la confiance et de l'intérêt que vous inspirez à toute la République; que l'envie et les fureurs du fanatisme expirent à vos pieds. Votre courage et votre sang-froid sont faits pour les étonner et les confondre.

Les républicains sont vos amis, ils vous entourent et vous feraient, comme le brave Geffroy que nous admirons, un rempart de leur corps. Si vous aviez encore des dangers à courir, ces dangers sont les nôtres. Mais non !

(1) C 306, pl. 1156, p. 17, signé PARIS, LARDET, CHATELAIN, DUMAS, SERIEYS, BELLLOT (présid.), DUMAS (vice-présid.), MORLET (vice-secrét.), CORDIER (secrét.), DESGRUGER (secrét. gén.); Mon., XX, 566.

espérons que les derniers monstres vont expier leurs forfaits.

Ce qui console l'humanité, c'est que la distance qu'il y a entre le crime et la vertu est incalculable et que l'esprit public fait tous les jours de nouveaux progrès.

Législateurs, la section de Marat dont la masse fut et sera toujours pure, et qui ne respire que pour la liberté, vient vous témoigner la part qu'elle prend à un événement qui afflige les vrais patriotes sans ralentir votre zèle pour la chose publique.

Nous vous félicitons sur vos glorieux travaux et votre courage.

Continuez, Législateurs, de vous entourer de vos vertus, pendant ce temps la section de Marat sera toujours prête à faire tout ce qui pourra contribuer au triomphe de la République.

Disposez de nos bras, de nos veilles, nous serons des sentinelles toujours vigilantes.

Les dangers et la mort n'ont rien qui étonne celui qui a juré de vivre libre ou de mourir » (1).

j

[L'ORATEUR de la sect<sup>n</sup> des Quinze-Vingts.]

« Législateurs,

Au bruit de vos dangers les citoyens de la section des Quinze-Vingts se sont levés en masse et ont juré qu'il ne serait porté aucune atteinte à la représentation nationale tant qu'il existerait un sans-culottes parmi eux; ils viennent comme vous voyez pour former un rempart de leurs corps, pour conserver ce dépôt sacré que nos frères des départemens nous ont confié. Nous croyons que toute la République applaudira à notre dessein tant que le gouvernement révolutionnaire aura lieu, nous voulons, et nous avons le droit de le vouloir, vous n'êtes plus à vous mais au peuple, nous voulons, dis-je, donner une garde particulière aux deux Comités de salut public et de sûreté générale. Ne la refusez pas, Législateurs, car les scélérats qui ont manqué de nous priver de deux représentants, ont sûrement encore des monstres de leur espèce avec qui ils se sont entendus.

Vous êtes à l'agonie, Pitt et Cobourg ce sont là de vos derniers souffles empoisonnés que vous avez exhalés jusqu'à nous; mais vous avez beau vous débattre vos desseins périront avec vous.

Législateurs, recevez le serment des hommes du 14 juillet, ou plutôt la ratification de leur première guerre aux tyrans et à leurs suppôts; guerre aux tyrans de l'humanité, de la liberté et de l'égalité, guerre aux alarmistes, les plus dangereux de nos ennemis.

Continuez vos grandes mais sages mesures de salut public; faites voir aux conspirateurs que les moyens qu'ils emploient ne servent qu'à ranimer notre courage; comptez sur cela des citoyens de la section des Quinze-Vingts qui ne respirent que pour la liberté et le feu pour la venger.

(1) C 306, pl. 1156, p. 16, signé LAMBERT (présid.), WARMÉ (présid.), L.J. BABIT (secrét.), LABANEAU; Mon., XX, 573.

Voilà nos corps, disposez-en. Ordonnez et vous serez obéi. Vive la République et vive la Montagne » (1).

k

[L'ORATEUR de la sect<sup>n</sup> du Temple.]

« Citoyens représentants,

Des scélérats que la justice nationale a su atteindre, avaient cherché à étouffer en nous l'idée consolante de l'Être Suprême qui fait l'homme de bien.

Votre énergie a découvert aux français le piège qui leur était tendu, vous les avez rappelés à la justice éternelle. Comme vous les français reconnaissent la vérité, indestructible que vous avez consacrée par votre décret du 18 floréal d<sup>er</sup>.

A ce titre vous avez des droits à la reconnaissance de l'humanité entière, la section du Temple vous offre avec enthousiasme le tribut de son hommage et de sa reconnaissance; elle n'a pu sans frémir apprendre l'attentat horrible qui a été commis en la personne de deux représentants du peuple et qui, s'il eut été consommé aurait plongé dans le deuil tous les amis de la liberté. Nos concitoyens n'ont vu dans cette atrocité que l'effet des intrigues infâmes des despotes coalisés. Les monstres, désespérant de nous vaincre tant que votre énergie et votre courage soutiendront la force active du gouvernement révolutionnaire qui les fait trembler, ils emploient tous les crimes pour dissoudre la représentation nationale et arrêter la course des victoires que votre sagesse prépare au peuple français.

Législateurs, fournissez sans crainte la carrière que vous avez si glorieusement commencée, et s'il le faut, la section du Temple, en masse, environnera cette enceinte sacrée et servira entière de bouclier à la représentation nationale » (2).

l

[L'ORATEUR de la sect<sup>n</sup> Fg. Antoine.]

« Citoyens Législateurs,

Préparez la foudre qui doit exterminer les tyrans, poser les bases d'un gouvernement qui doit assurer à jamais le règne de la liberté et de l'égalité, et par une conséquence nécessaire celui de la vertu et de la probité, telle est votre mission.

Vous l'avez remplie dignement puisque les tyrans et leurs satellites, dans la rage de se voir poursuivis jusque dans leurs repaires, sont réduits à l'assassinat.

La nôtre, Citoyens Législateurs, est de veiller à votre conservation.

(1) C 306, pl. 1156, p. 15, signé BOURBAUX, KAMPER, MINETRIEL, PATRIE, DOUTÉ, COIFFIER, VACOURT, CHARPENTIER [et 2 signatures illisibles]. Cette section a nommé pour députés les citoyens Tartavel, Auvrel, H. Lejeune fils (C 306, pl. 1156, p. 19, section faubourg Antoine).

(2) C 306, pl. 1156, p. 14, signé MATHIEU (présid. de l'Assemblée gén.), GOBIN (présid. du C. civil), LAURENT (présid. du C. révol.), LETHUILLIER.